

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 93-0511/PR/Domaine affectation au Ministère de la Justice, une parcelle de terrain d'une superficie de 702 mètres carrés, sise à balbala.

n° 93-0511/PR/Domaine

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
26 mai 1993

Numéro JO
n° 10 du 31/05/1993

Date du numéro
31 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la constitution

Vu le décret n°93-0010/PREdu 04/02/1993 portant remaniement du Gouvernement Djiboutien

Sur le rapport du Ministère des Finances

Le Conseil des Ministères entendu dans sa séance du

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Justice, des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, une parcelle de terrain d'une superficie de 782 mètres carrés sise à balbala ancien.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une mosquée dénommée Mosquée AL DJAMA AL CHAFI.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des domaines fera remise de la ladite parcelle au Ministère de la justice, des affaires pénitentiaires et musulmanes. Il sera dressé procès verbal de cette opération, le quel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

P. Le Président de la République et P.O Le directeur de cabinet

ISMAEL GUEDE HARRED